

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
28 JANVIER 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Budget primitif 2021
Budget annexe plaine
alluviale**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 janvier 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 janvier 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 janvier 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINCHESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 21 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 janvier
deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la
commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET,
Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET*, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame
GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame
LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame
BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY,
Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-
BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD,
Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

*Monsieur FOUCHET présent à partir du dossier 21 A 03

Avaient donné procuration :

Monsieur BASSINE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame FRABOULET à Monsieur RICHARD
Monsieur GREVET à Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

N° DE DOSSIER : 21 A 10g

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE PLAINE ALLUVIALE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet de budget primitif du budget annexe Plaine Alluviale pour l'exercice 2021. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 394 815 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	82 712 €
Dépenses	82 712 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	5 312 103 €
Dépenses	5 312 103 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

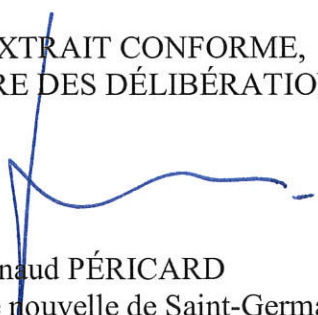
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ votant contre, Madame FRABOULET (procuration à Monsieur RICHARD), Monsieur GREVET (procuration à Monsieur BENTZ) s'abstenant,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe Plaine alluviale pour l'exercice 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,


Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.